

Chers Institution National des Droits de l'Homme,

Afin d'évaluer le rôle des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans la promotion et la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme, le prochain rapport de la Rapporteuse Spéciale au Conseil des droits de l'homme, qui sera présenté en mars 2013, portera sur les défis auxquels font face les INDH dans leur travail. Le rapport fournira aussi des recommandations sur les mesures qui peuvent être entreprises afin d'assurer un environnement favorable pour les membres du personnel des INDH.

A cette fin, je serais reconnaissante si vous pouviez compléter le questionnaire ci-joint. Celles-ci seront utilisées afin d'illustrer le contenu de mon rapport. Une requête similaire a été soumise auprès des Etats membres et des ONG. Le rapport sera publié sur mon site internet (<http://www.ohchr.org/EN/Issues/SRHRDefenders/Pages/AnnualReports.aspx>).

Ainsi, je vous saurais gré de faire parvenir vos réponses aux questions contenues en annexe à la présente lettre au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (defenders@ohchr.org; fax: +41 22 917 90 06). Je serais particulièrement reconnaissante de recevoir vos réponses au plus tôt, de préférence avant le 22 octobre 2012. Les réponses reçues après cette date ne seront pas reflétées dans mon rapport de 2013.

Les versions du questionnaire en anglais, français et espagnol sont en annexe de ce message.

Meilleures salutations,

Margaret Sekaggya
Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme

Questionnaire sur les Institutions Nationales des Droits de l'Homme et les défenseurs des droits de l'homme

Il sera très apprécié que les réponses soient brèves. Ces dernières peuvent être présentées sous forme de liste résumée.

Veillez noter que les réponses au questionnaire seront publiées sur le site Internet de la Rapporteuse Spéciale et utilisées pour alimenter son prochain rapport au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies en mars 2013. Si souhaité, la réponse de votre Institution restera confidentielle.

1.	<p>a) Veuillez fournir un bref aperçu du cadre législatif adopté pour établir une Institution Nationale des Droits de l'Homme (ci-après 'l'Institution') dans votre pays. Veuillez citer les noms de ces lois ou règlements en entier.</p> <p>b) Veuillez indiquer comment ces lois et règlements conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et, en particulier, avec les Principes de Paris.¹</p> <p>c) Veuillez indiquer le statut actuel d'accréditation de l'Institution avec le Comité International de Coordination (ICC) et quelles mesures (le cas échéant) ont été mises en place pour mettre en œuvre les recommandations présentées à la dernière réunion du Sous-Comité d'Accréditation², en vue de renforcer la conformité de l'Institution avec les Principes de Paris.</p>
2.	<p>a) Veuillez fournir des détails du mandat adopté par l'Institution concernant la protection et la promotion des droits de l'homme, selon l'ensemble des compétences et des responsabilités précisées dans les Principes de Paris.</p> <p>b) Veuillez indiquer si l'Institution est autorisée d'examiner et / ou de se prononcer sur les plaintes individuelles concernant des violations des droits de l'homme.</p> <p>c) Veuillez indiquer (le cas échéant) si le mandat est limité dans son travail à des droits spécifiques, si les plaintes contre le gouvernement, la police et / ou les militaires sont permises et la façon dont celles-ci sont traitées.</p> <p>d) À cet égard, veuillez indiquer si l'Institution est autorisée d'exercer les fonctions relatives à la protection, y compris la mise à disposition des réparations pour les victimes de violations des droits de l'homme, les mécanismes de protection des témoins et la réalisation des visites des lieux de détention.</p>

¹ Principes concernant le Statut des Institutions Nationales (Principes de Paris), adoptée par la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies 48/134 du 20 décembre 1993

² Lors de la 22e réunion du Comité International de Coordination des Institutions Nationales (ICC), qui a eu lieu à Genève du 23 au 27 Mars 2012, le Sous-Comité d'Accréditation de l'organisation a présenté trois nouvelles Observations Générales qu'étaient élaborées lors de la session en novembre 2008.

3.	<p>a) Veuillez indiquer les mécanismes (le cas échéant) en place au sein de l'Institution visant la protection des défenseurs des droits de l'homme à risque (par exemple, des programmes de protection, des systèmes d'alerte précoce ou la transmission des plaintes à des organismes régionaux sur des cas précis).</p> <p>b) Veuillez indiquer si des obstacles ou des défis existent en ce qui concerne la protection efficace des défenseurs des droits de l'homme à travers ces mécanismes, et la manière dont l'Institution répond à ceux-ci.</p>
4.	<p>a) Veuillez décrire le rapport professionnel entre l'Institution et la société civile, y compris les défenseurs des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris.</p> <p>b) Veuillez indiquer si des difficultés ou des obstacles existent qui peuvent empêcher l'interaction et la coopération avec la société civile et / ou les défenseurs des droits de l'homme et de la manière dont l'Institution cherche à y répondre.</p>
5.	<p>a) Veuillez indiquer si un membre du personnel de l'Institution a été victime de menaces ou d'autres types de harcèlement à la suite des activités réalisées au nom de l'organisation.</p> <p>b) Veuillez indiquer quels mécanismes (le cas échéant) sont en place pour protéger le personnel de l'Institution qui réalise des enquêtes sur les violations des droits de l'homme. Veuillez préciser les mécanismes au niveau institutionnel, national, régional et international utilisés pour protéger le personnel de l'Institution à cet égard.</p> <p>c) Veuillez indiquer si l'Institution a fait l'objet d'une visite non prévue par des représentants des autorités de police ou de l'Etat, ou si l'Institution a été l'objet d'ingérence ou de menaces compromettant son indépendance en tant qu'institution nationale des droits de l'homme selon les Principes de Paris.</p>
6.	<p>a) Veuillez indiquer les sources principales de financement de l'Institution.</p> <p>b) À cet égard, veuillez indiquer si des difficultés existent, notamment en ce qui concerne l'autonomie opérationnelle de l'Institution et l'influence de celles-ci sur le travail de l'Institution.</p>
7.	<p>a) Veuillez décrire les procédures en place concernant la sélection et la nomination des membres du conseil d'administration de l'Institution.</p> <p>b) Veuillez décrire les mesures prises pour garantir l'évaluation indépendante des candidats pour le conseil d'administration et la sécurité du mandat des membres du conseil d'administration.</p>